

Chers Présidents, chers préposés et chers collègues éleveurs,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons quelques informations concernant la procédure à respecter lors de l'importation du vaccin combiné **Colovac RP (RP Vacc)**, qui est utilisé pour éviter la Paramyxose, mais également l'infection par le Rotavirus (maladie des jeunes pigeons). Cette substance peut être commandée à l'étranger par votre vétérinaire sur la base d'une autorisation d'importation préalablement accordée par l'OSAV. Cette autorisation est délivrée sans frais et a une durée de validité de 3 mois.

A l'adresse Internet de plus amples renseignements peuvent être consultés

www.blv.admin.ch/tam-import-fr

Les vétérinaires peuvent s'enregistrer et demander une autorisation en ligne sur le site :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierarzneimittel/antibiotika/isabv/information-webanwendung.html> (en français)

<https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/tierarzneimittel/antibiotika/isabv/information-webanwendung.html> (en allemand).

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Dr. Marion Mehmman, méd. vét.

Collaboratrice scientifique

Médicaments vétérinaires et One Health

l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires **OSAV**

Schwarzenburgstrasse 155

3003 Berne

marion.mehmann@blv.admin.ch

La pharmacie **Viktoria Apotheke** à Zurich est un partenaire sérieux et fiable pour s'occuper de l'importation de vos médicaments.

Le vaccin peut également être commandé par le biais de **Pro Vet** à Lyssach.

Les délais de livraisons se situent entre 2 et 3 semaines. Contrairement aux indications sur la notice d'utilisation, il s'est avéré qu'une seule dose injectée sous-cutanée, offre la solution la plus appropriée (sous la peau de la nuque, en analogie avec le vaccin contre la Paramyxose).

Pour la saison d'exposition 2023/2024, Pigeons de race Suisse conseille de vacciner tous les sujets d'un même cheptel au minimum contre la Paramyxose. Il est conseillé d'utiliser la substance « **Kombi Impfstoff Colovac RP** » qui agit non seulement contre la Paramyxose mais qui est également efficace pour prévenir la maladie des jeunes pigeons. Il est de la compétence de chaque organisateur d'exposition d'exiger (ou non) une vaccination des sujets exposés. PRS conseille vivement de vacciner les animaux afin de garantir la pérennisation du matériel génétique de qualité dont nous disposons actuellement en Suisse.

Christian Knuchel

Président PRS